

trait d'union

lettre de la communauté de communes Gisors Epte Levrière **avril 2006 / n°3**

Une priorité, les services en milieu rural

Près de 500 réponses ont été enregistrées à l'enquête lancée en janvier par la communauté sur les services à la personne en milieu rural. Quatre besoins prioritaires émergent : le transport à la carte, la création de centres de loisirs pour les enfants et adolescents, d'un service de portage de repas à domicile et de services de garde pour la petite enfance. Le transport à la carte est jugé prioritaire, mais son organisation justifie une étude détaillée (horaires, fréquence, trajet, prix) en lien avec le Conseil général de l'Eure . Dès juillet prochain, deux centres de loisirs intercommunaux sans hébergement seront mis en place. Le portage de repas à domicile et la création d'un relais d'assistantes maternelles sont les deux autres priorités dont l'organisation sera étudiée dans les mois à venir. La communauté de communes consacrera donc dès 2006 aux services à la personne en milieu rural un effort conséquent.

FOCUS

Quand six présidents se jettent à l'eau, c'est bon pour le futur centre nautique **lire page 2**

GRAND ANGLE

Le service d'assainissement collectif se met en place **lire page 4**

ZOOM

7 kilomètres de voie verte bientôt disponibles **lire page 8**

DÉCOUVERTE

du vevin normand et d'une recette du terroir **lire pages 10/11**

Centre nautique Six présidents se jettent à l'eau !

Le 18 janvier dernier les présidents des régions Picardie et Haute-Normandie, des conseils généraux de l'Eure et de l'Oise ainsi que les présidents des communautés de communes du Vexin-Thelle et de Gisors ont signé le protocole qui entérine leur accord pour la réalisation du complexe aquatique de Trie-Château.

La réalisation du centre nautique est maintenant définitivement acquise. L'équipement qui permettra l'apprentissage de la natation pour les scolaires, sera également ouvert aux associations et au grand public. Il comportera un bassin de natation de six couloirs, un bassin d'apprentissage et de loisirs de 165 m², une pataugeoire de 30m², une zone de détente équipée

d'un sauna, d'un hammam et d'un jacuzzi, des gradins pouvant accueillir 150 personnes, une cafeteria et des espaces extérieurs aménagés. Le coût estimé s'élève à 7 millions d'euro financés à 20 % par chaque département, 10 % par chaque région, le solde étant à la charge du syndicat mixte créé par les deux communautés de communes.

Pont Eugène Anne à Gisors

Interdit à la circulation depuis 2003 pour cause de vétusté, le pont Eugène Anne doit être reconstruit cette année. Le début des travaux a pris un peu de retard en lien avec un appel d'offres lancé à l'automne dernier mais infructueux. Une nouvelle procédure de marché négocié a été relancée, qui devrait aboutir à un commencement des travaux en juin. La période des

vacances scolaire pourrait alors être mise à profit pour terminer les travaux en toute sécurité pour les écoles voisines avant la rentrée de septembre. Rappelons que le nouveau pont au tablier élargi comprendra une chaussée et un trottoir protégé par des garde-corps qui permettra une circulation des piétons en toute sécurité.

Occupez-vous de vos affaires

Le conseil communautaire, instance représentative de la communauté de communes, se réunit régulièrement en Mairie de Gisors. Rappelons que les séances sont publiques et que tous les habitants peuvent y assister. Les réunions du deuxième trimestre auront lieu les 2 mai et 20 juin à 18h30.



L'action paye

Vous le savez, la nouvelle année a apporté une bonne nouvelle pour notre communauté et la population du bassin de vie de Gisors. Le projet de suppression des services de chirurgie et de maternité de notre centre hospitalier est retiré. C'est l'aboutissement d'un combat qui aura duré six mois. Ce succès est aujourd'hui écrit en toutes lettres dans la troisième mouture du Schéma régional d'organisation sanitaire. Mieux encore, il prévoit la constitution d'un groupement de coopération sanitaire qui, avec des chirurgiens libéraux venant opérer à Gisors, permettra de mieux répondre aux besoins des patients et aux attentes du corps médical. Nous avons également obtenu l'autorisation de doter l'hôpital de Gisors d'un scanner dès 2007, ce qui confortera l'activité de l'hôpital. Remercions à nouveau toutes celles et tous ceux, particulièrement nombreux, qui ont participé aux actions menées par le comité de défense de l'hôpital. De la même manière, le combat des usagers de la Poste et des élus a permis de geler les fermetures annoncées des bureaux de poste de Mainneville et d'Heudicourt.

Nous venons de voter les budgets des différentes collectivités territoriales. Les dotations de l'État stagnent et ne compensent pas l'évolution des dépenses incompressibles en matière de salaires ou d'évolution des prix. Par exemple, les compensations financières des compétences transférées au département (routes nationales, APA, RMI, handicap, agents techniques des collègues...) ne correspondent pas aux charges réelles.

En dépit de ce contexte difficile, le conseil communautaire a voulu élaborer un budget qui permette la mise en place de nouveaux services et d'un haut niveau d'équipement (voirie, centre nautique, voie verte...). En refusant l'augmentation du taux des taxes, maintenu au même niveau depuis la création de la communauté de communes, afin de ne pas aggraver la perte de pouvoir d'achat que connaît la majorité de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle je vous appelle à signer la pétition mise votre disposition à l'accueil de la mairie de Gisors. Il s'agit d'assurer aux collectivités locales une réelle indépendance de gestion et une évolution de leurs ressources financières et fiscales pour satisfaire les attentes légitimes de leur population en matière d'équipements et de services notamment dans le domaine de la solidarité dont l'essentiel des compétences de l'État a été transféré aux Départements. Il faut arrêter l'alourdissement de plus en plus insupportable de la fiscalité des ménages conséquence du désengagement de l'État.

Marcel Larmanou
Maire de Gisors
Conseiller général de l'Eure
Président de la
Communauté de communes
Gisors-Epte-Lévière

Services à la personne en milieu rural

Les premiers résultats de l'enquête sont connus

Nous annonçons dans le N° 2 de "Trait d'union" le lancement d'une étude pour mesurer les besoins des habitants des 15 communes rurales en matière de services à la personne. Dans ce cadre, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des habitants concernés en janvier. François Cadennes, Vice-Président en charge des Affaires sociales de la communauté de communes en analyse les premiers résultats.

Monsieur le Vice-Président, y-a-t'il eu une mobilisation de la population autour de ce questionnaire, et plus précisément, le taux de réponse vous satisfait-il ?

François Cadennes :
"Cette enquête, lancée auprès de la population des 15 communes rurales a mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un retour significatif. Le taux de réponse est important. Le Président Marcel Larmanou, les élus de la commission Affaires Sociales et moi-même en sommes satisfaits. Sur les 3 000 questionnaires distribués en janvier, 456 ont été complétés, soit un taux de 15,2 %. Ce chiffre important pour ce type d'enquête doit nous permettre d'évaluer valablement les besoins. Je remercie vivement les élus qui se sont mobilisés mais surtout les habitants qui ont consacré du temps pour le remplir.

Quelles sont les attentes formulées par les habitants ?

Le sentiment général fait apparaître un manque de services à la population, un faible encadrement de ces derniers lorsqu'ils existent. Par nature, les petites communes n'ont pas les moyens des grandes cités. C'est tout l'intérêt de leur regroupement, de la mutualisation des efforts. 53 % de la population se déclare insatisfaite des services à la personne proposés sur le territoire et a souligné prioritairement les quatre besoins suivants :

- le transport à la carte (38 %) notamment pour se rendre vers les commerces et les services de proximité ;
- la création d'un ou de plusieurs centres de loisirs pour les enfants et adolescents (34 %) ;
- La création d'un service de portage de repas à domicile (22 %) ;
- La création de services en lien avec la petite enfance (type Relais Assistantes Maternelles).

Concrètement, quelles sont les actions qui vont prochainement être mises en œuvre ?

Nous avons demandé au bureau d'études qui nous accompagne dans ce travail, d'analyser les aspects financier et juridique de chacun des ces 4 principaux besoins exprimés. Le transport à la carte s'avère prioritaire, mais son organisation justifie une étude détaillée des besoins (horaires, fréquence, trajet, prix). Toutefois, le Conseil général de l'Eure a indiqué qu'il s'engagerait prochainement pour soutenir ces initiatives intercommunales. Quant aux centres de loisirs, je peux d'ores et déjà annoncer que la priorité de la communauté de communes est la mise en place dès juillet de deux centres de loisirs intercommunaux sans hébergement, un sur le secteur nord et un sur le sud du territoire ; je profite de l'occasion pour indiquer que nous sommes à la recherche de personnes pour

juillet 2006, titulaires du BAFA ou BAFAD ou une expérience en la matière.

Le portage de repas à domicile et la création d'un relais d'assistantes maternelles sont les deux autres priorités dont l'organisation sera étudiée dans les mois à venir.

Les élus de la communauté ont le souci de créer à court et moyen terme des actions fortes sur les services à la personne en milieu rural. Cet effort aura dès 2006 une traduction comptable conséquente, puisque la commission des affaires sociales de la communauté de communes a proposé de consacrer cette année à ces actions un budget voisin de 110 000 €. Il doit être voté prochainement par le conseil communautaire.

Recrutement pour juillet 2006

Dans le cadre de la mise en place à compter de juillet 2006 de centres de loisirs sans hébergement, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrère recherche des jeunes gens motivés et diplômés BAFA et BAFAD ou ayant une expérience dans ce domaine. Si vous êtes intéressé(es), merci de bien vouloir adresser dans les meilleurs délais un CV, une lettre de motivation et la copie du diplôme concerné aux services de la Communauté de communes à l'adresse suivante :

Communauté de communes Gisors Epte Lévrère
Pôle Ressources humaines
5 rue Jean Jaurès
Bp 39
27 140 Gisors

Assainissement non collectif : Ou en est-on ?

Le service d'assainissement non collectif, créé par la Communauté le 7 février se met progressivement en place. L'entreprise chargée de procéder aux contrôles et à l'entretien des installations sera choisie d'ici l'été et interviendra à partir de la rentrée prochaine au domicile des particuliers.

Des contrôles obligatoires

De 2006 à 2009, le premier contrôle de chaque installation existante servira d'état des lieux. Ensuite un contrôle régulier de fonctionnement sera effectué tous les quatre ans.

Le coût sera voisin de 20 €/an (selon l'entreprise retenue).

Pour les installations neuves ou réhabilitées, la conception sera vérifiée pendant l'instruction du permis de construire et la réalisation contrôlée lors de l'installation, juste avant le remblaiement.

Le coût sera de 150 € maximum par installation neuve ou réhabilitée (selon l'entreprise retenue)

Des prestations facultatives

À la suite du premier contrôle de bon fonctionnement, les particuliers dont les installations auront été jugées en bon état pourront souscrire un contrat d'entretien prévoyant notamment une vidange tous les quatre ans. Il leur en coûtera environ 45 €/an pour une consommation de 120m³ (selon l'entreprise retenue)

Les installations qui fonctionnent mal nécessitant un entretien plus fréquent pourront faire l'objet d'interventions ponctuelles.

La réhabilitation

A partir de 2009, lorsque le premier contrôle de bon fonctionnement sera achevé sur l'ensemble du territoire, la communauté disposera d'un classement des installations en fonction de leur état et de leur niveau de fonctionnement.

Les installations les plus vétustes feront l'objet d'une priorité de réhabilitation. Les travaux pourront être réalisés par la communauté, avec subvention de l'agence de l'Eau, le solde étant supporté par chaque particulier.

À noter que les modalités d'attribution des subventions de l'agence de l'Eau vont être modifiées l'an prochain. Les réhabilitations proposées par la communauté seront définies alors en fonction du nouveau programme de l'agence.

Il est donc conseillé de patienter, dans la mesure du possible pour d'éventuels travaux de réhabilitation.

Utile

Pour toute précision, contactez mlle Renault
Tel 02 32 27 63 93 Fax 02 32 27 60 93
Ou adressez par écrit votre demande à la communauté
5, rue Jean Jaurès BP 39 27140

voirie

Modernisation et réfection au programme

Comme chaque année, la communauté de communes engage un programme de modernisation et de réfection de voiries communales. Rappelons que les compétences de la communauté en matière de voirie sont différentes selon le contexte si l'on se situe hors agglomération ou en agglomération (à l'intérieur des secteurs habités).

Les compétences "hors agglomération"

Elles concernent uniquement les voies communales, à l'exclusion des voies départementales :

- l'entretien et aménagement de la chaussée, des accotements, des fossés, talus et murs de soutènement existants : curage des fossés, revêtements superficiels et travaux d'amélioration et de modernisation ;
- les actions liées à la sécurité de la voirie : salage hivernal, fauchage des talus et accotements, signalisation de police, accessoires de sécurité comme les glissières, îlots directionnels, ralentisseurs (bandes rugueuses) et aménagements de refuges ;
- les actions liées à l'information de l'utilisateur de la voirie : jalonnement directionnel de proximité (panneaux d'indication des communes) ;
- les travaux d'aménagements particuliers (ouvrages d'art et murs de soutènement notamment) ;
- le traitement phytosanitaire au niveau des aménagements et équipements de sécurité.

Les compétences "en agglomération"

Pour les voies communales :

- l'entretien et aménagement de la chaussée : revêtements superficiels, travaux d'amélioration et de modernisation ;
 - l'entretien et aménagement des trottoirs, des bordures et caniveaux ;
 - l'aménagement et l'entretien des aires d'arrêt pour le transport scolaire, y compris leur signalisation ;
 - les actions liées à la sécurité de la voirie : salage hivernal ;
 - les travaux d'aménagements particuliers (ouvrages d'art et murs de soutènement notamment) ;
 - le traitement phytosanitaire des espaces publics minéralisés ;
 - les parkings de la gare SNCF de Gisors reconnus d'intérêt communautaire.
- Pour les voies départementales :
- l'entretien et l'aménagement des trottoirs, des bordures et caniveaux.



LE PROGRAMME DES TRAVAUX 2006

Le programme de travaux 2005 n'a pu être lancé qu'en fin d'année, en raison de la mise en place des structures de la communauté de communes. Les conditions hivernales étant peu propices à une bonne réalisation des travaux de voirie, l'exécution du programme 2005 a été reportée à fin mars 2006, sans que soit remis en cause le programme de l'année 2006 qui débutera au plus tard en septembre. La communauté a fait le choix de travailler avec un bureau d'études pour établir un plan pluriannuel de travaux. Celui-ci l'accompagnera pendant une période de trois ans pour réaliser ce plan dans les meilleures conditions d'efficacité. Les travaux d'amélioration et de modernisation de chaussées prévus pour 2006 :

- Authevernes : rue de Merdançon VC 18 ;
- Bazincourt : rue de la Ste Marie VC 12, rue du Manoir ;
- Bernouville : rue A. Boimare VC 46, rue du Marais VC 189, rue du Haut Parquet ;
- Bèzu St Éloi : accès zone d'activités VC 202, rue du Haut Parquet ;
- Gisors : rue Marchandin VC 2, rue des Argilières, rue du 11 Novembre, impasse de Seroux, rue du Chemin vert VC 76
- Guerny : chemin des Prés VC 147 ;
- Mainneville : rue Française VC 124 ;
- Neaufles St Martin : rue J. Villegas VC 140, rue Senécaux VC 26 ;
- St Denis le Ferment : rue du Coudray, rue de l'Abreuvoir ;
- Vesly : rue du Mont Pinçon VC 68, rue de Rome VC 138.

Le traitement phytosanitaire sera effectué par la société Phyto Environnement, entreprise spécialisée, pour intervenir dans le respect de la réglementation et de l'environnement. La campagne débutera courant avril.

projet d'envergure

La Voie Verte de la vallée de l'Epte, c'est pour bientôt !

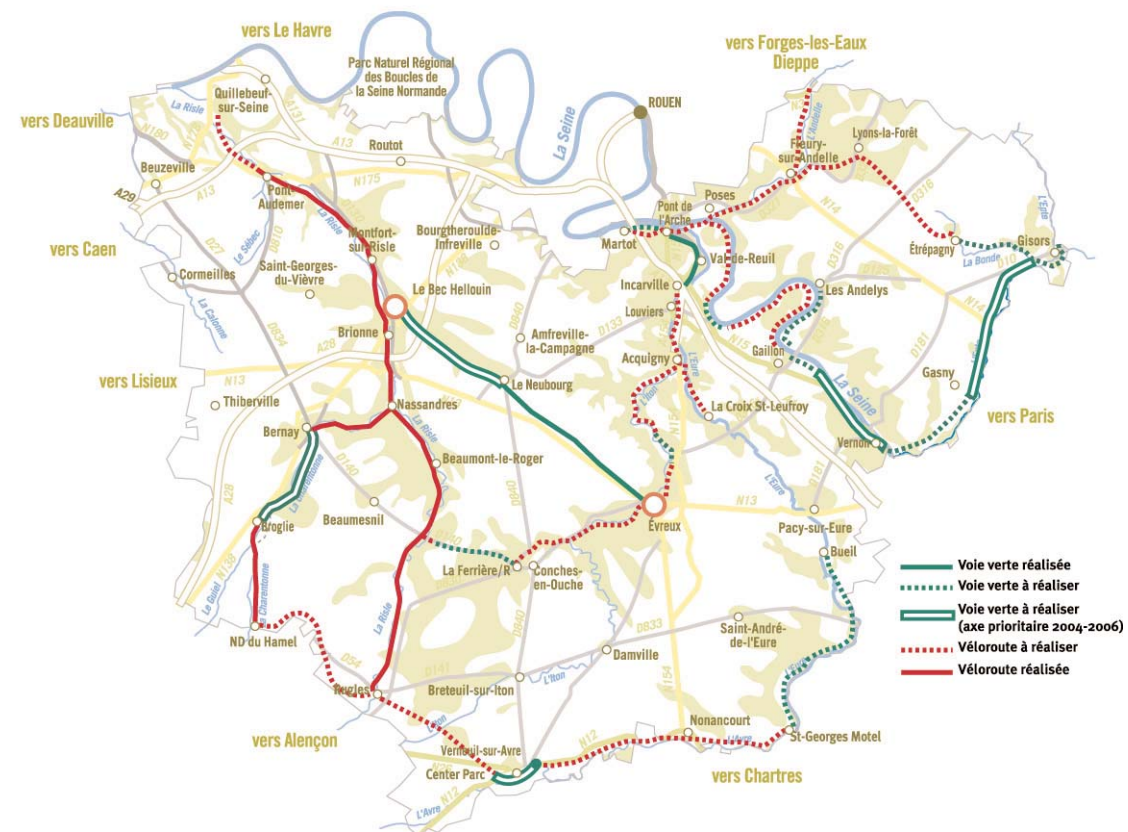
La réalisation de la Voie Verte Gisors-Gasny, dénommée Voie Verte de la Vallée de l'Epte, va bientôt voir le jour puisqu'une première portion de 7 kilomètres, la plus au sud entre Gasny et Fourges, sera aménagée dès le second semestre 2006. Pour les amateurs désirant partir de Gisors à pied il faudra attendre encore un peu...



La voie verte empruntera l'ancienne voie de chemin de fer sur 28 kilomètres entre Gisors et Gasny et traversera 3 départements. L'itinéraire emprunté au départ de Gisors reliera 10 communes de l'Eure (Gisors, Dangu, Guerny, Neaufles Saint Martin, Château sur Epte, Berthenonville, Dampsmesnil, Bus Saint Rémy, Fourges, Gasny) soit environ 10 kilomètres sur le territoire de la communauté de communes Gisors Epte Lévrrière ; 2 communes de l'Oise (Boury en Vexin, Courcelles les Gisors) et 2 communes du Val d'Oise (Montreuil sur Epte, Bray et Lû).

Quel est le coût d'un tel équipement ?

Le coût estimatif de cet investissement est évalué à 2 804 975 €



TTC pris en charge à 75 % par le Département de l'Eure et à 25 % par la Région Haute Normandie. Il convient d'ajouter à cela l'entretien de la Voie Verte (100 € HT/an/km) en elle-même, l'installation et l'entretien des équipements connexes le long des 28 kilomètres (bancs, poubelles, emplacements de stationnement des voitures et vélos, haltes secondaires, points d'eau, tables et bancs de pique-nique, relais-vélos...).

C'est pour quand ?

Un syndicat mixte va prochainement être constitué entre les 2 communautés de communes (Gisors-Epte-Lévrrière et Epte Vexin Seine) et les 5 communes (Gasny, Boury en vexin, Courcelles les Gisors, Bray et Lû, Montreuil

sur Epte) pour gérer et entretenir cette Voie Verte (entretien de la Voie Verte ; achat et gestion des équipements connexes). Concernant l'aménagement, 21 kilomètres (de Gasny à Neaufles-Saint-Martin) ont d'ores et déjà été achetés à Réseau Ferré de France (ancien propriétaire de la voie ferrée) par le Conseil Général de l'Eure. La fin d'année 2006 verra donc la création des 7 premiers kilomètres de cette Voie Verte entre Gasny et Fourges, les 21 kilomètres restant devant être achevés sur les années 2007 et 2008.

Qu'est-ce qu'une Voie Verte ?

C'est une voie de communication en site propre réservée aux déplacements non motorisés (cyclistes, piétons, joggers, rollers, personnes à mobilité réduite). La circulation équestre n'y est pas autorisée. L'intérêt de ce type de voie est la possibilité de découvrir ou redécouvrir au travers d'un itinéraire balisé des paysages tout en respirant à pleins poumons en marchant, courant ou flânant tout simplement. Conscient que la demande de loisirs en pleine nature était en forte augmentation dans l'Eure, le Conseil général a décidé de concevoir et de développer tout un maillage de ce type de projets en les finançant de façon particulièrement intéressante.

Découvrir Le Vexin Normand... mieux on connaît son village, plus on l'aime, par Michel Levé, président du S.I.R.G

Authevernes

Le territoire de cette commune, situé à l'extrémité sud du canton, a la forme d'un marteau, dont la tête s'enfonce entre les communes de Vesly et Guerny ; il est sillonné par des vallées assez profondes ; son altitude maxima au-dessus du niveau de la mer est de 148 mètres.

Authevernes était primitivement un fief dépendant de la seigneurie de Tourny. Après avoir appartenu à l'abbé de la Trinité du Mont Sainte-Catherine et aux templiers de Bourgout, il revint aux Chartreux de Gaillon.

Authevernes, point culminant de la région, construit autour de son fort inexpugnable, est un lieu stratégique et la population souffrira des guerres qui ravagent la région.

Alors qu'au XVI^e siècle, la paix est enfin revenue dans la région, le fort d'Authevernes devient, à plusieurs reprises, refuge de brigands. Par exemple, ceux de la bande d'un chef de guerre nommé Broc s'y installent si solidement que les soldats du Roi ne peuvent les déloger. Lors de la Révolution, "les chauffeurs" dont faisait partie le fameux Cadet la Cocarde, se terrent dans la citadelle. Plus tard, c'est le repaire de détrousseurs de diligences qui se postent en embuscade au plus fort de la côte.

La Révolution trouve le village avec 72 feux, soit 143 habitants, qui en 1789 ne semblent pas très passionnés par les événements politiques.

Ils n'ont, semble-t-il, pas à se plaindre de leur seigneur, le marquis de Bois d'Ennemetz. Lors de l'assemblée du 25 mars 1789, il n'y eut que 19 comparants et l'on ne trouve qu'un simple pouvoir de la main du syndic N. Brochard suivi de 12 signatures.

Comme les autres communes Authevernes paie son tribut aux guerres napoléoniennes. La guerre de 1870 amène l'occupation prussienne et celle de 1914-1918 fit graver 16 noms sur le monument aux morts.

La période 1940-1944 voit des stationnements de troupes allemandes assez rares et la résistance y est active.

Le premier élément de l'armée britannique qui arrive en reconnaissance fut une jeep de la 43^e Division Wessex, le 29 août 1944, elle fut vite suivie par les chars.

C'est dans un char du 13^e/18^e Royal Hussard que furent tués les soldats Frederick Thomas Pink et Raymond John Banks dont le souvenir est toujours vénéré.

Aujourd'hui, grâce à son école et à son éventuel agrandissement,

grâce aussi à une croissance spectaculaire du nombre d'habitants qui atteint le chiffre de 396 habitants, Authevernes se développe dans un cadre naturel, en mettant l'accent sur le fleurissement et sur la jeunesse, la remise en état de la maison Forte et peut-être, un aménagement du site gallo-romain qui mettront en valeur un patrimoine riche et passionnant.

Il fait bon vivre à Authevernes.

La Maison Fort

Le Fort, bâti aux XIII^e et XIV^e siècles en calcaire du pays, sur un plan trapézoïdal, offre l'aspect d'un manoir fortifié sans douves mais totalement clos. C'est le seul de ce type en Normandie.

Il se compose de plusieurs corps de bâtiments : le logis seigneurial, une construction avec une tour barlongue, des granges dont il ne reste que les murs ou les fondations. En dehors de la cour, existent une bergerie et une charretterie.

Le Fort faisait partie de la ligne de défense bâtie par les Ducs de Normandie pour s'opposer aux attaques du Roi de France et qui s'étendait de Gisors au Château Gaillard. Ce "chef d'œuvre en péril" se mourait doucement. Le 10 juin 1989, le docteur Barthel et son épouse, passionnés d'histoire du moyen âge, en firent l'acquisition et tentent de lui redonner vie et son lustre originel. De gros travaux ont été exécutés, les bâtiments retrouvent leur aspect d'origine et un jardin "extraordinaire" fait l'objet de l'imagination et des soins de Madame Barthel.

Les recettes de Grand-mère Eugénie

Les recettes de "Grand-Mère Eugénie" qui fut un cordon-bleu du Vexin Normand, vous seront proposées dans chaque numéro du Trait d'Union, vous pourrez les éprouver à votre table, arrosées d'un bon cidre sec, suivi pour le dessert de l'inoublable "Brioche de Gisors".

Commençons par une entrée qui sera suivie d'un plat bien de chez-nous :

Diablotins à la Normande

Faire fondre dans une casserole 100 g de beurre ; ajouter deux cuillerées à soupe de farine et deux cuillerées à soupe de riz ; mouiller de deux verres de lait ; saler et poivrer.

Faire cuire doucement sans cesser de remuer.

Lorsque le riz est cuit, cette préparation doit être épaisse ; ajouter alors 100 g de camembert débarrassé de sa croûte et coupé en menus morceaux. Laisser chauffer jusqu'à ce que le fromage soit incorporé à la préparation. Étaler celle-ci sur un plat de façon que l'épaisseur soit, d'au moins deux centimètres.

Après complet refroidissement, découper cette pâte avec la pointe du couteau, en cubes moyens qu'il faudra plonger dans l'œuf battu, puis rouler dans la panure ou la chapelure.

Faire frire dans l'huile chaude.

Lapin au cidre

Faire rissoler dans la cocotte avec du beurre quelques lardons ; les retirer et mettre à la

place les morceaux de lapin ; assaisonner de sel et poivre, remuer pour que la viande colore sur toute la surface. Saupoudrer de farine et passer au four pendant quelques minutes.

D'autre part, faire bouillir pendant quinze minutes, un demi-litre de cidre avec un bouquet garni et deux ou trois échalotes émincées et sautées au beurre. En mouiller les morceaux de lapin. Cuire couvert à feu doux.

En fin de cuisson, ajouter les lardons et les champignons frais des bois ou des prés, vivement sautés au beurre.

Certains mettent à cuire avec le lapin des marrons épluchés, entiers et blanchis pendant dix minutes.

L'église

Dédiée à Notre Dame, c'est "un édifice rectangulaire, composé d'une nef construite en 1785, d'un chœur du milieu du XIII^e siècle et d'une tour barlongue du début du XIII^e siècle, située au nord du chœur. La tour, construite en moellons avec angles de pierre sans contreforts, présente trois glacis qui ménagent des retraites successives... La nef est une construction soignée en moellons crépis avec contreforts, corniche, baies cintrées et soubassement de pierre. Elle offre une façade tout entière édifiée en pierres de taille et percée d'une large porte carrée à crossettes datée de 1785".

Bazincourt Neaufles- sur-Epte saint-Martin Gisors Dangu

GISORS
Expo photos
"Paix au Proche
Orient"
jusqu'au 23/04
Cinéma
Jour de fête

NEAUFLES-ST-
MARTIN
**Repas comité
des fêtes**
08/04
soirée

GISORS
**Salon de la
carte postale**
09/04
8h à 18h salle des fêtes

GISORS
**Concert
commenté**
Les Désinents
11/04
20h30 salle des fêtes

GISORS
Conférence
Israël Palestine,
quel avenir ?
12 & 13/04
20h30 mercredi salle
des fêtes
Cinéma
"Pour un seul de
mes deux yeux"
jeudi 20h cinéma

NEAUFLES-ST-
MARTIN
Théâtre
15 & 16/04
samedi soir et dimanche
après-midi

GISORS
**Tournoi
d'échecs**
16/04
salle des fêtes

GISORS
Théâtre
"Danger public"
théâtre de la
Passerelle
21 & 22/04
21h salle des fêtes

NEAUFLES-ST-
MARTIN
**Muguet du
comité des
fêtes**
01/05

GISORS
Théâtre
"On rit comme
des fous avant de
couler" compagnie
du Hibou
05/05
20h30 salle des fêtes

DANGU
**Kermesse -
Foire à tout**
07/05

GISORS
**Concert
commenté**
Les Désinents
09/05
20h30 chapelle de la
Léproserie

GISORS
Concert
Les Têtes Raides
12/05
20h30 salle des fêtes

GISORS
Concert
Original H
13/05
20h30 salle des fêtes

NEAUFLES-ST-
MARTIN
Foire à tout
14/05

GISORS
Spéctacle
Gisors, la
Légitimisme
20/05
22h30 parc du château

BAZINCOURT /
Epte
Foire à tout
21/05

DANGU
**Fête de la Saint
Jean**
24, 25 & 26/05

GISORS
Course de côte
25/05
Le Boisgeloup

GISORS
Fête du jeu
27/05
salle des fêtes et salle
de la justice de paix

NEAUFLES-ST-
MARTIN
**Fête des mères
du CCAS**
27/05
après-midi

GISORS
Spéctacle
Gisors la
Romantique
27/05
21h30 parc du château

GISORS
**Salon des
antiquaires**
03, 04 & 05/06
salle des fêtes

GISORS
Foire à tout
04/06
Le Boisgeloup

GISORS
**Marché du
Monde**
04/06
parc du château

GISORS
**Théâtre
(conservatoire)**
09/06
20h30 salle des fêtes

NEAUFLES-ST-
MARTIN
Spéctacle
"Les temps
dansent"
10/06
soirée

NEAUFLES-ST-
MARTIN
**Kermesse
de l'école**
17/06
après-midi

GISORS
**Fête de la
musique**
21/06
centre ville

GISORS
Foire à tout
25/06
centre ville

NEAUFLES-ST-
MARTIN
**Fête
communale**
02/07

A V A N T - P R E M I E R E